

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1954 B 00040

Numéro SIREN : 540 800 406

Nom ou dénomination : EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt P2020/000052

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **TOULOUSE**



2440789

**Dénomination :** EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST  
**Adresse :** 2 rue Des Feuillants 31000 Toulouse -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 1954B00040  
**n° d'identification :** 540 800 406  
  
**n° de dépôt :** P2020/000052  
**Date du dépôt :** 15/09/2020

**Pièce :** Ordonnance du Président



2440789

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**  
**TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE**

**ORDONNANCE**

Nous, Bertrand GIRAUDY, Vice-Président du tribunal de commerce de Toulouse,

Vu la requête ci-jointe et les moyens exposés par :

La SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, 2 rue des Feuillants 31000 TOULOUSE,  
RCS Toulouse 540 800 406,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2019

Vu les dispositions des articles L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

Vu l'article 3 de l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020 prorogeant de 3 mois le délai pour convoquer l'assemblée générale chargée de procéder à l'approbation des comptes,

Vu l'article 1<sup>er</sup> I de la Loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,

**PROROGEONS** jusqu'au 02/12/2020

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 de la SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD , 2 rue des Feuillants 31000 TOULOUSE, RCS Toulouse 540 800 406 ;

**LAISSONS** les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulouse, le 15/09/2020

Le commis-greffier,  
Anne CHARRAS



Le Vice-Président du tribunal de commerce  
Bertrand GIRAUDY





**REQUETE**  
**EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE**  
**REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES**  
**COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné, Monsieur Philippe LAFARGUE,

agissant en qualité de Président de la société par actions simplifiée EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, sise 2 rue des Feuillants 31300 TOULOUSE,

ai l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2019 et qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 septembre 2020 ;
- qu'en raison de la pandémie de Covid-19 il est difficile de réunir en présentiel les associés en respectant les règles sanitaires qui s'imposent ;
- que compte tenu du nombre et de l'éclatement géographique des associés, je ne souhaite pas recourir à une réunion à huis clos ;
- qu'une réunion qui permettra de respecter la distanciation physique est prévue en décembre avec l'ensemble des associés.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir proroger jusqu'au 2 décembre 2020, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Toulouse,  
Le 10 septembre 2020



Philippe LAFARGUE  
Président

Pour copie certifiée conforme

